

Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH)



Document de Présentation de la Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH)

Octobre 2015

Sommaire

	<i>Page</i>
• <i>Présentation de la SRH</i>	<i>1</i>
• <i>Facteurs de dégradation de l'environnement d'Haïti</i>	<i>1</i>
• <i>Conséquences de la dégradation de l'environnement en Haïti</i>	<i>3</i>
• <i>Objectifs et mission de la Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH)</i>	<i>5</i>
• <i>Documents de référence</i>	<i>7</i>

Présentation de la SRH

SRH

La Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH) est un organisme à but non lucratif. Fondée le 15 février 1987, son siège social est à Longueuil, Québec, Canada. Elle a reçu ses lettres patentes du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Québec en décembre 1987. La SRH est aussi légalement reconnue par les autorités haïtiennes.

La SRH se donne pour mission de :

- sensibiliser les dirigeants haïtiens, la communauté internationale, le public en général sur l'urgence nécessaire de freiner l'érosion des terres ;
- participer aux activités d'éducation relative à l'environnement (ERE) ;
- contribuer à la mise en œuvre de toutes activités susceptibles de reconstituer nos écosystèmes ;
- contribuer dans la lutte contre les effets négatifs du changement climatique ;
- collaborer avec des partenaires en Haïti dans la réalisation de projets communautaires d'éducation relative à l'environnement (ERE), de reboisement intégré (RI), de conservation et d'efficacités énergétiques, d'alternatives au charbon de bois et au bois de feu.

Sa vision est de reboiser le pays, prioritairement avec des espèces de grandes valeurs économiques, afin de limiter au maximum les effets négatifs du changement climatique sur la population haïtienne et sur les écosystèmes locaux.

27,750 km² ; 80 % sont situés sur des pentes dépassant 20 % et 52% des terres de ce pays se situent sur des pentes supérieures à 40%.

2. La pluviométrie : Pays tropical, Haïti est soumis à des pluies relativement fréquentes et souvent de très fortes intensités qui atteignent parfois plus de 100 mm/heure.

Ces pluies violentes conjuguées à des pentes très fortes constituent les conditions objectives pour l'érosion des sols et la dégradation de l'environnement physique dont Haïti expérimentent ses effets à chaque saison de pluies.

Depuis des décennies Haïti est confrontée à une dégradation continue et accélérée de son environnement physique. Aujourd'hui la situation a atteint un seuil critique. Le développement durable de ce pays semble même menacé comme le témoignent des événements comme celui de Fonds Verrettes et de Mapou en 2004 et l'inondation spectaculaire de la région des Gonaïves en 2008 qui a occasionné plus de 800 morts et près d'un milliard de dollars américains en pertes matérielles.

Facteurs de dégradation de l'environnement d'Haïti

Différents facteurs concourent à la dégradation de l'environnement d'Haïti: des facteurs naturels et des facteurs anthropiques

Facteurs Naturels

Deux principaux facteurs naturels contribuent à la dégradation de l'environnement d'Haïti:

1. La topographie : Haïti est un pays essentiellement montagneux. Sur ses

Facteurs Anthropiques

Pour ce qui est des facteurs anthropiques de la dégradation de l'environnement d'Haïti, l'humain, à travers ses interventions inappropriées, représente le principal destructeur de son environnement. Parmi ces facteurs on peut citer :

1. L'accroissement trop rapide de la population haïtienne par rapport à celui de la productivité agricole.

En effet, suivant les données disponibles, la population haïtienne est aujourd'hui estimée à environ 10 millions d'habitants pour une superficie de 27,750 km² soit une densité de 360 hab./km². Selon l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) le taux de croissance de la population haïtienne avoisine les 3% contre seulement un accroissement de près de 2.2 % de la productivité agricole. Il en résulte un déséquilibre sans cesse croissant entre l'offre et la demande pour les besoins primaires du pays et une incapacité de plus en plus grande pour l'agriculture haïtienne de satisfaire les besoins alimentaires de la population haïtienne. En conséquence, des espaces sans cesse croissants sont mis sous cultures agricoles. A cet effet, les forêts sont abattues, les terres situées sur des pentes extrêmement raides sont cultivées, les périodes de jachère sont de plus en plus courtes avec des conséquences très négatives sur la productivité agricole.

2. Les mauvaises méthodes de cultures.

Outre les pressions démographiques qui pèsent très lourdement sur les ressources naturelles avec des conséquences catastrophiques sur l'équilibre écologique, l'exploitation des terres, sans la mise en application de structures antiérosives appropriées, représente une autre cause majeure de la dégradation de l'environnement d'Haïti. En effet, des techniques culturales inadéquates telles que la culture dans le sens des pentes, le brûlis, l'élevage libre, le surpâturage sont autant de facteurs qui fragilisent le sol et contribuent au déséquilibre écologique et entraînent à chaque pluie une érosion massive des sols.

Destruction des derniers reliquats de forêts et brûlis pour la mise en valeur agricole des terres



3. L'utilisation excessive des ligneux comme source d'énergie.

L'utilisation excessive des ligneux comme source d'énergie est l'une des causes fondamentales de la dégradation de l'environnement en Haïti. En effet, dans ce pays, l'offre d'énergie est estimée à 2, 262,000 tonnes équivalent pétrole : 73% de cette offre sont d'origine nationale. Le bois y représente 69%, la bagasse utilisée dans les distilleries représente 3% et l'hydroélectricité 1%. Les importations de produits pétroliers qui représentent 27% complètent cette offre d'énergie.

Planches et sacs de charbon prêts à être transportés dans les grandes villes



Pour satisfaire les besoins énergétiques d'Haïti, environ 30 à 50 millions d'arbres sont coupés chaque année. Environ 1.4 millions de tonnes de bois sont transformées en charbon de bois qui est utilisé presque exclusivement par les ménages urbains. Le bois utilisé à des fins énergétiques provient de tous types d'arbres et même des arbres fruitiers. Ainsi donc, en termes d'énergie finale, le bois et le charbon de bois représentent la très grande proportion de l'offre

énergétique du pays. Tandis que l'électricité ne représente qu'une très faible proportion. Ce rythme d'exploitation est largement supérieur au rythme naturel de croissance des ressources ligneuses du pays. Cette situation est extrêmement inquiétante et nécessite donc une action d'envergure pour inverser la tendance.

Conséquences de la dégradation de l'environnement en Haïti

Les conséquences de la dégradation de l'environnement physique d'Haïti sont extrêmement graves. Elles se traduisent par :

1.- Une réduction drastique et dangereuse de la couverture forestière du pays

Au moment de sa découverte par Christophe Colomb en 1492, Haïti était largement couverte de forêts. L'exploitation de ses forêts a débuté avec l'arrivée des Espagnols qui exportaient des bois précieux vers la métropole. Cette exploitation s'est poursuivie tout au long de l'histoire de ce pays avec une réduction de plus en plus préoccupante. La couverture forestière s'est progressivement réduite sous l'action conjuguée des pratiques agricoles pour l'extension des terres cultivées et la collecte de bois à des fins énergétiques. Au début du XXème siècle, la forêt recouvrait environ 16.500 km², soit 60% du territoire haïtien. Ce processus de déforestation s'est très rapidement

accéléré. Entre 1956 et 1978 la couverture forestière s'est réduite de 37%. Aujourd'hui; elle ne recouvre plus qu'environ 400 km²; soit moins de 2% du territoire national.

2.- Des pertes excessives de terres arables et réduction de la productivité agricole

Suivant diverses études, environ 35.000.000 de tonnes de sols arables sont emportées chaque année à cause de l'érosion. Ceci représente une épaisseur de 10 cm d'une superficie comprise entre 6.000 et 15.000 hectares. Le départ de la couche arable entraîne ipso facto l'exportation des nutriments et, de ce fait une diminution significative de la fertilité des sols avec l'apparition de la roche mère sur une très grande partie du territoire national. Quand on sait que suivant les types de roches constituant la roche-mère il faut 100 à 300 ans pour la formation d'un centimètre de sol et que pour produire des espèces comme le maïs, le petit mil, le riz, le haricot, il faut une couche d'environ 30 cm de terre. Dans ces conditions il faut trois mille (**3000**) à neuf mille (**9000**) ans pour constituer cette couche de 30 centimètres de sol pour pouvoir produire ces types de cultures. On mesure alors la gravité de la situation et l'urgente nécessité pour Haïti d'agir très vite pour arrêter le processus de la déperdition de ses sols avant qu'il ne soit complètement irréversible.

Roche-mère à nue sur la plupart des montagnes d'Haïti



3.-La destruction des infrastructures et l'hypothèque de tout projet de développement durable d'Haïti.

En plus de ses effets catastrophiques sur la production agricole, les infrastructures agricoles comme les systèmes d'irrigation qui sont rapidement ensablés et/ou détruits, la dégradation de l'environnement représente une menace très grave pour la vie et les biens des populations. Par ailleurs, elle compromet considérablement la durée de toutes les infrastructures comme les routes, les ponts, les aéroports, etc. Bref la dégradation de l'environnement, si elle n'est pas arrêtée risquerait d'hypothéquer tout développement durable d'Haïti.

Destruction de routes



Sapement et élargissement excessif de berges de rivières et effondrement de ponts



Objectifs et mission de la Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH)

Fort à ce constat la Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH) considère :

1. Qu'il est urgent d'agir au plus vite avant qu'il ne soit trop tard en tenant compte notamment des changements climatiques dont les effets négatifs se font déjà sentir sur Haïti et qui risquent d'avoir des conséquences excessivement graves et imprévisibles sur ce pays ;
2. Qu'il est absolument indispensable de sauver les reliquats de forêts d'Haïti qui alimentent les principales rivières d'Haïti qui abritent des espèces endémiques et qui, elles aussi, sont menacées de disparition,

3. Qu'il faut donner très rapidement à la population haïtienne toutes catégories sociales confondues une ou des alternatives énergétiques viables au bois et bois de feu,
4. Qu'aucun projet de reboisement ne peut réussir tant et aussi longtemps que le bois et le charbon de bois continuent à couvrir plus de 70% des besoins énergétiques du pays. En effet, des expériences antérieures conduites par diverses agences de développement n'ont pas donné les résultats escomptés fondamentalement en raison du fait que d'une part, la quantité d'arbres abattus annuellement à des fins énergétiques dépasse très largement la quantité d'arbres plantés. D'autre part, sans compter les pertes, dans les conditions actuelles, même dans le cas où on aurait planté la même quantité, la vitesse de plantation ne pourrait en aucun cas compenser le rythme d'abattage en raison du temps de croissance naturelle des arbres. Rappelons que même pour les espèces à croissance rapide, il faut au moins cinq ans avant qu'un arbre puisse être réellement exploitable à des fins énergétiques. Par conséquent, il devient donc impensable de résoudre le problème de dégradation de l'environnement d'Haïti seulement avec des forêts énergétiques si cette action n'est combinée avec des alternatives énergétiques viables pour l'ensemble de la population haïtienne.
5. Qu'il faut entreprendre des campagnes massives de reboisement en particulier avec des arbres de grandes valeurs économiques comme le manguier, l'avocatier, les citrus, le chêne, les acajous, le Moringa Oleifera (benzolive), etc. et non avec des arbres décoratifs comme le flamboyant. Les espèces fruitières doivent être greffées pour accélérer leur processus de production.
6. Qu'il faut intensifier au maximum la production agricole du pays en irrigant toutes les surfaces irrigables du pays.
7. Qu'il faut mettre en place un vrai plan d'aménagement du territoire et arrêter de construire (de bétonner) sur ce qui reste en Haïti comme plaines productives
8. Qu'il faut encourager la construction des édifices à logement et d'autres en hauteur pour libérer des espaces pour la reforestation et la production agricole. Aussi encourager l'utilisation des matériaux autres que le bois pour construire des échafaudages et des étais.
9. Qu'il faut au plus vite actualiser et appliquer les lois relatives à la protection de l'environnement
10. Que la complexité du régime foncier haïtien constitue un handicap sérieux au reboisement du pays. Il est donc urgent d'opérer des réformes dans ce domaine.
11. Qu'il faut lier le reboisement d'Haïti au développement durable du pays. Des expériences comme la restauration des terres en montagne en France n'ont pu se faire que grâce à la révolution industrielle de ce pays. De même Porto Rico n'a pu se reverdir qu'avec le développement d'autres secteurs et la libération des espaces pour le reboisement. En d'autres termes, créer une symbiose entre l'Économie, l'Éducation, l'Environnement.

Conscient de l'urgence, de la gravité de la situation, de la complexité et de l'immensité de la tâche à accomplir pour reboiser Haïti, la Société pour le Reboisement d'Haïti (SRH), tout en priorisant dans ses actions le reboisement et la mise à disposition de la population haïtienne des alternatives

énergétiques viables, est prête à collaborer avec toutes institutions nationales et internationales dans la mise en œuvre de projets ou d'actions susceptibles de contribuer au reboisement d'Haïti.

Documents de référence :

1. L'érosion problème national, Agronome Anthony Lespès, décembre 1945, publié dans la revue agricole d'Haïti, volume 1 numéro 2 pages 82 à 90.
2. La terre sans arbres, la destruction des sols à l'échelle mondiale, Erik P. Eckholm, 1977 Éditions Robert Laffont.
3. Document de Damien-Haïti, mars 1988 : Pour une déclaration officielle de l'état d'urgence face à la dégradation de l'environnement national.

Contacts

Canada

Adresses : 400, Rue Saint-Charles Est Longueuil
Québec Canada J4H 1B4
Téléphone : (450) 442 7041
E-mail : gtassy@srh-haiti.org

Haiti

53, Rue Ganot, Fontamara 27
Port-au-Prince, Haïti, BP 19238
(509) 3702 8823
gregis@srh-haiti.org

Web Site : www.srh-haiti.org / www.websrh.org